



*Webinaire de la Fédération Française d'Escrime –
24 septembre 2026*

Réglementation et sécurité des EPI utilisés pour la pratique de l'escrime



Laure FEURTEY – Bureau 5A (Administration centrale de la DGCCRF)

Béatrice HENRY – Inspectrice CCRF DDPP38 et responsable technique régional

Denis JOLLY – Inspecteur expert CCRF DDPP 91 et responsable technique national



Introduction



La réglementation applicable aux EPI



**RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN
ET DU CONSEIL** du 9 mars 2016 relatif aux équipements
de protection individuelle

Pour la mise à disposition sur le marché des EPI neufs

Doctrine : Guide d'application du règlement



Article 10 de la LOI N° 2021-1018 du 2 août 2021
visant à renforcer la prévention en santé au travail +

Décret n°2022-624 :

- Adapte le droit de l'Union européenne dans le code du travail (parties législative et réglementaire);
- Fixe les sanctions.

CODE DU TRAVAIL : EPI d'occasion (R4312-7 à R4312-9/R4313-14 à R4313-16)

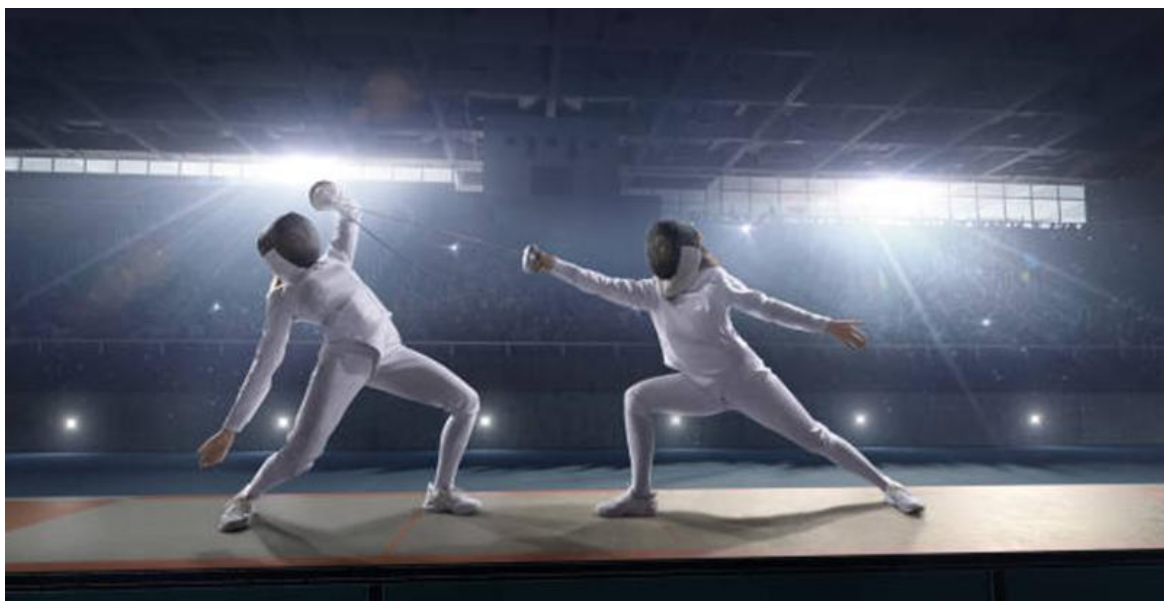
CODE DU SPORT : EPI pour la pratique sportive ou de loisirs d'occasion (R322-27 à R322-38)

L'organisation institutionnelle en France pour l'application de la réglementation applicable aux EPI

Les autorités réglementaires		 MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION <i>Liberté Égalité Fraternité</i> Direction générale du travail
Les autorités de surveillance du marché	 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION  DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES	
L'autorité de surveillance aux frontières		
Les autres administrations	 MINISTÈRE DES SPORTS <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE sécurité routière   MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Les autres parties prenantes	 	



Point sur les EPI neufs pour la pratique de l'escrime



Le Règlement (UE) 2016/425

- Réglemente la mise à disposition sur le marché de l'UE des **EPI neufs**
- Définit l'EPI comme un **équipement conçu et fabriqué pour être porté ou tenu** par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques pour sa santé ou sa sécurité + composant interchangeable + système de connexion
- Répartit les EPI en trois catégories selon les risques
- La conception/fabrication selon les exigences essentielles de santé et de sécurité
- Permet l'apposition du marquage CE dès lors que le produit est conforme à toutes les exigences applicables

Tous les EPI pour la pratique de l'escrime relèvent de la catégorie II pour les risques intermédiaires (risque de blessure potentiellement grave si perforation).

Pour les EPI de la catégorie II, le fabricant doit faire appel à un organisme notifié européen afin qu'il réalise l'évaluation de la conformité de son produit.

L'équipement



Une seule norme harmonisée

- 1 seule norme spécifique englobe tous les EPI pour la pratique de l'escrime :

La norme harmonisée EN 13567:2002+A1:2007 « Vêtements de protection — Protection des mains, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des jambes, génitales et de la face pour les escrimeurs — Exigences et méthodes d'essai »

Cette norme donne présomption de conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité du règlement (UE) 2016/425

Quid des équipements utilisés pour la discipline du sabre laser

- Les EPI utilisés (masque d'escrime avec couvre masque arrière ou complet, gants renforcés, plastrons, protège-coudes et genoux, coquille, bustier, etc.) relèvent a priori tous de la catégorie II
- Hormis pour le masque d'escrime, il n'existe pas de norme harmonisée pour ces produits





Le fait d'importer un EPI non conforme (par exemple, absence de marquage CE) depuis un pays tiers peut engager la responsabilité pénale de l'association/du club!

Article L.4746-1 1°) du code du travail

Pour un opérateur économique au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2019/1020 [...]

Exposer, mettre en vente, vendre, **importer**, louer, mettre à disposition ou céder

un EPI neuf ou d'occasion
sans évaluation de conformité

amende de 50 000 €

Récidive : amende X2

Article L.4746-1 2°) du code du travail

Pour un opérateur économique au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2019/1020 [...]

Exposer, mettre en vente, vendre, **importer**, louer, mettre à disposition ou céder

un EPI neuf ou d'occasion

Non conforme :

- aux règles techniques L4311-3
- **aux EESS prévues à l'annexe II du règlement (UE) 2016/425**

amende de 100 000 €

Récidive : amende X2



La sécurité des EPI d'occasion



Les EPI d'occasion

- Définition de l'EPI d'occasion :

- **EPI qui a déjà servi au moins une fois.** *(Ne concerne pas les EPI qui n'ont pas encore été mis en service)*
- Réglementation **FRANCAISE** : (code du sport ou code du travail, application depuis juillet 2010) :

Tous les EPI mis à disposition réitérée pour la pratique de l'escrime ou de la discipline du sabre laser sportif relèvent du code du sport

Code du Sport : article R. 322-37, puis A. 322.176 et 177 : fiche de gestion ;

Le maintien en conformité et la fiche de gestion

Article R. 322-37 (CODE DU SPORT)

Le responsable de la location ou de la mise à disposition réitérée d'un EPI-SL d'occasion

s'assure que cet EPI-SL répond aux conditions précisées par le fabricant dans la notice visée au point 1. 4 de l'annexe III-5 de la partie réglementaire du code du sport.

Un arrêté des ministres chargés respectivement de l'industrie et du travail précise **les éléments dont ce responsable dispose afin d'établir le maintien de l'EPI-SL en conformité.** Ce responsable communique lesdits éléments, à leur demande,

à l'utilisateur de l'EPI-SL ou aux agents chargés du contrôle.



Le maintien en conformité et la fiche de gestion



- **Article A. 322-177 du code du sport**

En application de l'article R. 322-37 du code du sport, le responsable de la location ou de la mise à disposition réitérée d'un équipement de protection individuelle d'occasion

établit pour chaque matériel une fiche de gestion dont le contenu est défini en annexe III-27 (partie arrêtés),

afin d'établir le maintien en conformité de l'équipement concerné. Cette fiche est conservée pendant les trois ans suivant la mise au rebut de l'équipement ou sa sortie du stock.

La fiche de gestion (Code du sport)

- Annexe III-27 (code du sport) : CONTENU DE LA FICHE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE D'OCCASION SOUMIS AUX DISPOSITIONS DU CODE DU SPORT

La fiche de gestion visée à l'article A. 322-177 comporte les informations suivantes :

I) L'identification et caractéristiques de l'équipement :

- la référence précise de l'équipement,
- la notice d'instructions du fabricant (ou une copie de celle-ci),
- la date d'achat ou, à défaut, de mise en service,
- la date prévue de mise au rebut pour les équipements de protection individuelle sujets à vieillissement ;

II) Le maintien en état de conformité :

- la description de l'organisation mise en place pour assurer le maintien en état de conformité de l'équipement en fonction des instructions figurant sur la notice du fabricant (*plan de vérifications, qui fait le contrôle, présence des marquages, de l'identification, vérification de l'état d'usure...*);
- la nature des réparations réalisées ;
- la nature et la date des incidents survenus sur l'équipement ;
- l'indication datée du remplacement d'éléments interchangeables.

III) Les mesures d'hygiène et de désinfection :

- **nature et suivi des mesures** en fonction du rythme des locations ou des mises à disposition

IV) La date effective de mise au rebut ou de sortie du matériel du stock.

Article A322-177

Cette fiche est conservée pendant les **trois ans** suivant la **mise au rebut** de l'équipement ou sa **sortie du stock**.

Modèle 1 de Fiche de gestion

Type d'E.P.I	Fabricant	Modèle	N° série ou, en cas d'absence, n° attribué, voir les deux.	Date Achat ou de mise en service

Date de fin de vie envisagée (voir notice fabricant)	
---	--

1 fiche par EPI

		Dates	Nom et signature du responsable et vérificateur
1ere utilisation			
contrôle annuel n°1			
contrôle annuel n°2			
contrôle annuel n°3			
contrôle annuel n°4			
contrôle annuel n°5			

Observations (entretiens, réparations, remplacement éléments interchangeables, mesures d'hygiène, etc...)

Date effective de mise au rebut		
---------------------------------	--	--

Modèle 2 - fiche de gestion

REGISTRE EPI CLIENTS - VTT													
CASQUES								DATE DE VERIFICATION					
MARQUE	caractéristique	modèle	N° SERIE	numéro du casque	Date d'achat	Numéro de facture	date mise en service	Date de Mise au rebu envisagé	13/02/2017	02/06/2017	15/08/2017	02/11/2017 E Yvoret / A. FARINET	
GPA Cycle	Rouge / Blanc	01430	80235MU18(01)				2009	2017	ok	ok	ok	REBUT	
GPA Cycle	Rouge / Blanc	01431	80235MU18(02)					2017	ok	ok	ok	REBUT	
GPA Cycle	Rouge / Blanc	01432	80235MU18(03)					2017	ok	ok	ok	REBUT	
GPA Cycle	Rouge / Blanc		80235MU18(04)					2017	ok	ok	ok	REBUT	
GPA Cycle	Rouge / Blanc	01434	80235MU18(05)					2017	ok	ok	ok	REBUT	
GPA Cycle	Rouge / Blanc	01435	80235MU18(06)					2017	ok	ok	ok	REBUT	
GPA Cycle	Rouge / Blanc	01436	80235MU18(07)					2017	ok	ok	REBUT		
GPA Cycle	Rouge / Blanc	01437	80235MU18(08)					2017	ok	ok	ok	REBUT	
GPA Cycle	Rouge / Blanc	01438	80235MU18(09)					2017	ok	ok	ok	REBUT	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT1	1	31/03/2014		14/009351	2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT2	2	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	3	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	4	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	5	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	6	31/03/2014			2019	ok	REBUT	REBUT		
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	7	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	REBUT	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	8	31/03/2014			2019	ok	OK	OK	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	9	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	REBUT	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	10	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	11	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	REBUT	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	12	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	13	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	14	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	15	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	16	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	REBUT	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	17	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	18	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	19	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Jaune / Noir	RD34C1	HO7EOOTT	20	31/03/2014			2019	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Blanc (584B)	584B	2013/10032160	21	28/02/2015		01/03/2015	2020	ok	ok	prêt	RAS	
Orbéa	Blanc (584B)	584B	2013/10032478		28/02/2015			2020	ok	ok	prêt	REBUT	
Orbéa	Blanc (584B)	584B	2013/10031896	23	28/02/2015			2020	ok	ok	ok	REBUT	
Orbéa	Blanc (584B)	584B	2013/10032020		28/02/2015			2020	ok	ok	prêt	REBUT	
Orbéa	Blanc (584B)	584B	2013/10032333	25	28/02/2015			2020	ok	ok	prêt	RAS	
Orbéa	Blanc (584B)	584B	2013/10032098	26	28/02/2015			2020	ok	ok	prêt	REBUT	
Orbéa	Blanc (584B)	584B	2013/10031996		28/02/2015			2020	ok	ok	prêt	REBUT	
Orbéa	Blanc (584B)	584B	2013/10032271	28	28/02/2015			2020	ok	ok	ok	RAS	
Orbéa	Noir / Rouge	MTB1Y1	HO4ESTT001	29	???		2016	2021	ok	ok	ok	REBUT pas de facture	
Orbéa	Noir / Rouge	MTB1Y1	HO4ESTT002	30	???			2021	ok	ok	ok	REBUT	
Orbéa	Noir / Rouge	MTB1Y1	HO4ESTT003	31	???			2021	ok	ok	rebut	REBUT	

Les sanctions du code du sport

Article R322-38 du code du sport :

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

[...]

2° De mettre à disposition un EPI-SL d'occasion ne respectant pas l'article R. 322-37

[...]

4° Pour tout responsable de la mise à disposition d'un EPI-SL d'occasion, de ne pas être en mesure de présenter aux agents chargés du contrôle les justificatifs de la mise en œuvre de l'article R. 322-37





Le déroulé d'un contrôle type d'un club d'escrime par la DGCCRF



Contrôle type d'un club d'escrime

1- Affichages réglementaires (avec Jeunesse et Sport)

2- fonctionnement du club avec l'accent sur les plus jeunes

3- Contrôle physique du matériel :

EPI catégorie II : masques (350N et 1600N), cuirasses, vestes et culottes

Recherche d'indices de non - maintien en état de PROTEGER

Va sélectionner qq exemplaires

4- Vérification de la présence de la notice papier (ou photo)

5- Vérification des fiches individuelles de gestion des exemplaires sélectionnés (vérification numérotation individuelle et fiche individuelle)

Mentions obligatoires :

présentation de l'EPI (modèle, marque, taille)

Date achat / 1ère utilisation

Date péremption maximum

Contrôles annuels : Qui ? Date ? Conclusion ?

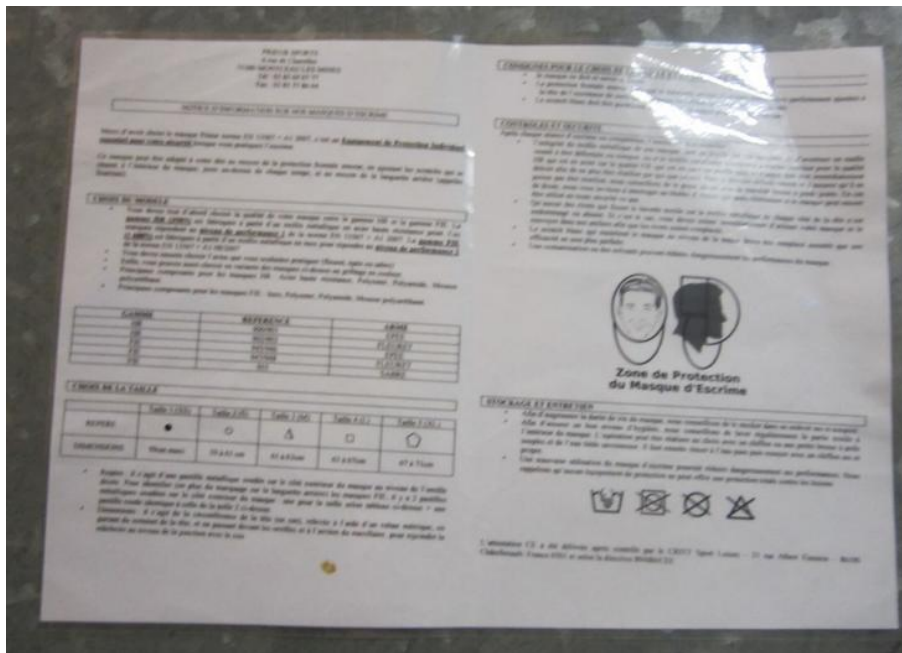
Potentielle mise au rebus / destination

6- Autres EPI dont EPI en plastique (sans CE)

7- instructions lavage/séchage des EPI et contrat mise à disposition

8- site internet du club (mentions légales, CGU, médiateur, Droit rétractation, tarifs, remise factures...)

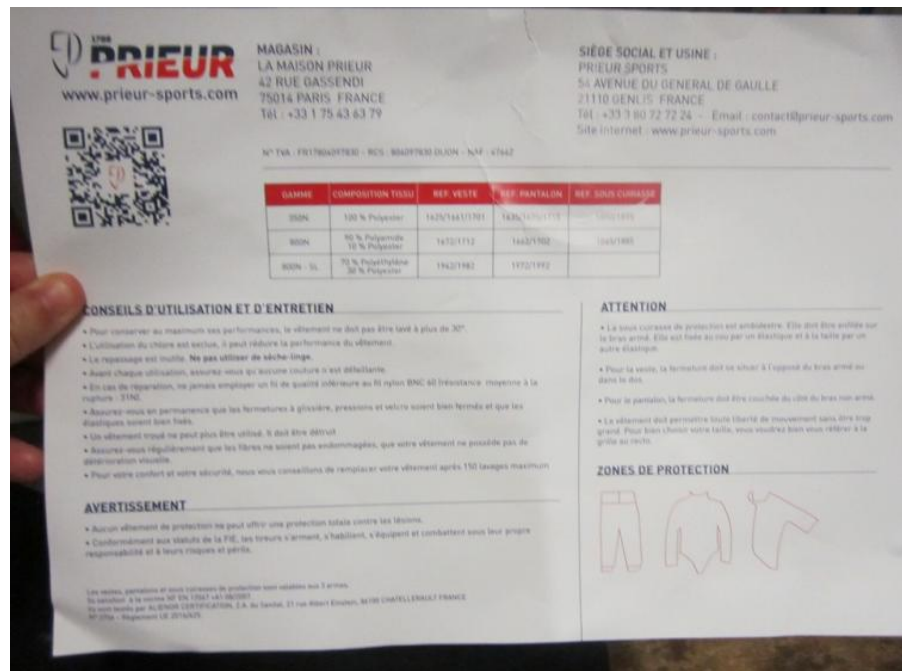




Vérification de la présence de la notice (papier, photocopie, photo numérique,...)

Consignes d'entretien et de stockage

Éventuelle date/délai de péremption



Toute prescription, conseil du fabricant S'IMPOSE à vous les gestionnaires d'EPI en club, vous devez les suivre !

En cas d'accident : recherche par les assureurs de la non conformité (plus d'assurance)

FICHE DE VIE

	Désignation		MASQUE ESCRIME 350N EPEE	
	ÉTAT			
	Date du prochain contrôle			
	Référence		900/901	
	Numéro d'identification		Taille 1-01	
Numéro RFID				
Description		MASQUE DE PROTECTION		
Mise en service de l'EPI (Équipement de Protection Individuel)				
Date de fabrication	Fabricant	PROEUR	Durée de vie	
Date d'achat	MAI 2020	Vendeur	PROEUR	Date de mise en service
		Date de fin de vie théorique	Date de mise au rebut	SEPTEMBRE 2020
Périodicité des contrôles				
Contrôle de routine: après chaque utilisation faite par l'utilisateur				
Contrôle complet: trois par an en fin de saison (Avis)				
Maintenance et entretien de l'EPI (Équipement de Protection Individuel)				
Méthode entretien	Lavage complet 1 fois par an (fait à la main)			
Mesures hygiène	Lavage régulier de la partie tactile			
Date contrôle	Nature de l'inspection	Réparations, incidents, changement pièces, etc.	Contrôleur	Résultat
28/05/20 27/7/20	contrôle annuel		Clara D-1	HAJ TBC

Description de l'EPI

Date : achats, 1^{ère}
utilisation, péremption
maximale, mise au rebus

Contrôle annuel : date,
qui ? Résultat ?

Fiche qui peut être
papier ou sous forme de
tableur, au local club ou
sur cloud

FICHE MATERIEL

Saison: 2025-2026

Nom: *PERDUS*

Prénom: *ALEX*

MASQUE

Numéro identification

T4-13

Etat du matériel à la réception

Etat du matériel à la restitution

VESTE

Numéro identification

D-75-03

Etat du matériel à la réception

Etat du matériel à la restitution

CUIRASSE DE PROTECTION

Numéro identification

Etat du matériel à la réception

Etat du matériel à la restitution

BUSTIER

Numéro identification

Etat du matériel à la réception

Etat du matériel à la restitution

Montant de la caution:

MASQUE	80€	
VESTE	80€	
CUIRASSE	50€	
BUSTIER	25€	
Total	€	

Chèque

Paiement

Signature de l'emprunteur

Tarif Matériel 2023-2024

	Tarif Public	Tarif Club
Pantalon 350N Enfant	99€	84.5€
Pantalon 350N adulte	109€	93€
Pantalon 800N Adulte	180€	153€
Sous cuirasse 800N	78€	66.50€
Maillots Adulte 350€	130€	110.5€
Veste Adulte 800N	220€	187€
Masque 350	149€	127€
Masque FIE 1600	204€	173.5€
Gant	25€	21.5€
Gant stop Glisse	39€	33.5€
Bustier	36€	31€
Epee Classique	135€	115€
Epee lame FIE	250€	212.5€
Chaussette Club		16.5€

Comment entretenir votre matériel d'escrime

La tenue

Pour l'entretien de la veste, de la sous cuirasse et du pantalon nous préconisons un lavage toutes

les 2/3 séances **en machine à 30°**, programme coton. Il n'est pas conseillé de laver les habits après

chaque séance car les lavages répétés affaiblissent la résistance du tissu

Le masque

3 méthodes sont possibles :

- Dans le lave-linge, mettre le masque dans 2 taies d'oreiller et laver avec une machine de draps ou de serviettes assez remplie pour éviter les sauts du masque lors de l'essorage ;
- Au lave-vaisselle (propre), mettre le masque seul dans le compartiment du bas, surtout ne pas mettre de produit vaisselle, et faire tourner à basse température (30°) ;
- Au savon de Marseille, humidifier les parties en tissu puis les frotter au savon de Marseille.

Rincer abondamment.

Dans tous les cas veillez à faire sécher le masque dès la fin du lavage pour éviter la corrosion de la partie métallique. Le masque se lave une fois par an.

Tarif de réparation ou d'entretien:

Recoudre ou remplacer un bouton manquant 10€

Fermeture à glissière défectueuse : 30€

Changer un scratch 15€

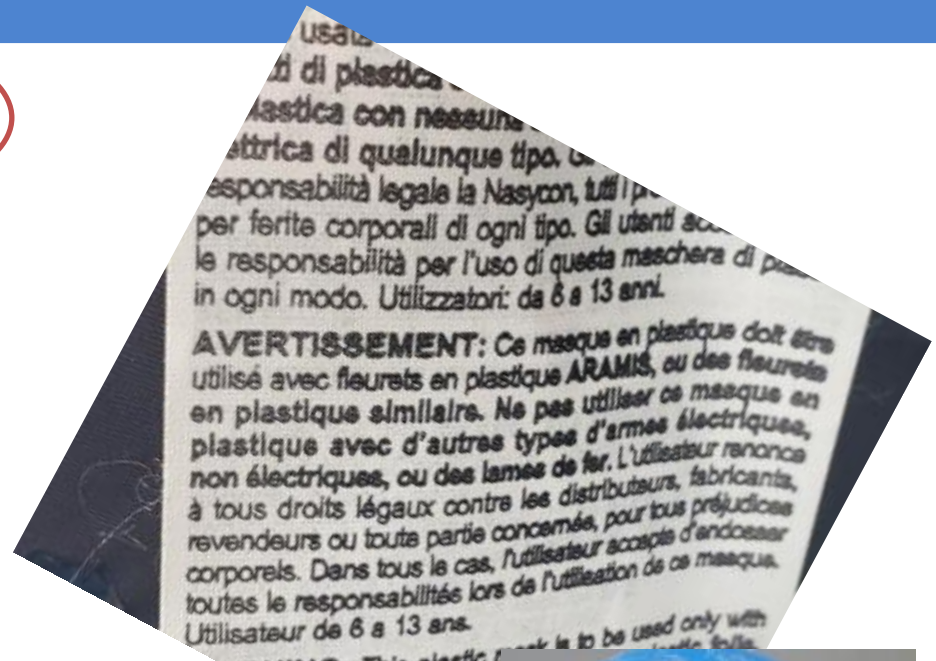
Laver un masque 20€

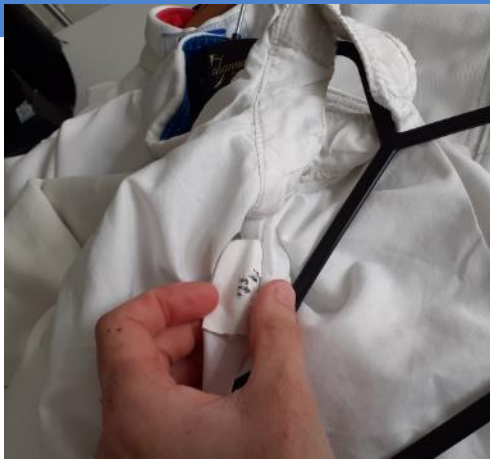
Laver veste/cuirasse 10€ par objet

Exemple de non-conformités constatées

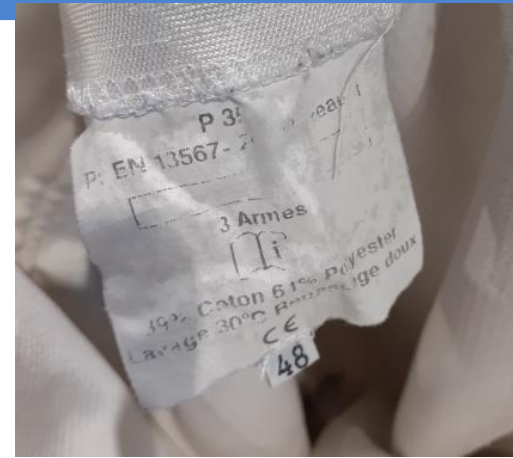


Pas de CE





Absence
marquages
dont le
« CE » ou
effacés...



Présence
rouille,
élastiques
cuits

« recyclage »
d'un gant de
bricolage en
gant d'escrime



Tenues Enfants / Jeunes

Pantalons Enfants	PE100	6 ans	17
	PE200	8 ans	13
	PE300	10 ans	8
	PE400	12 ans	17

Etat Materiel	
Etat Neuf	1
Correct	2
Moyen	3
Derniere année	4

Tenues Enfants / Jeunes

Item	Ref	D / G / DG	Etat	Remarques	Date d'achat
Pantalon	PE100	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE101	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE102	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE103	GD	1		2021
Pantalon	PE104	GD	1		2021
Pantalon	PE105	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE106	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE107	GD	1		2018
Pantalon	PE108	GD	1		2018
Pantalon	PE109	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE110	GD	1		2021
Pantalon	PE111	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE112	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE113	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE114	GD	2		Avant 2015
Pantalon	PE115	GD	1		2021
Pantalon	PE116	GD	2		Avant 2015

FICHES DE GESTION :

Description de l'EPI (modèle, marque, niveau?)

Date 1ère utilisation ?

Date maximale de mise au rebus ?

Date contrôle annuel ? Qui ?

Antériorité contrôles précédents ?

N°	Model/Marque	Norme	D/G/M	Taille	N° série	Date achat	Date mise en service	Etat général	Dernier contrôle	Prochain contrôle	Responsable
40	DEFCONSEILS	CE	G	T2				BON	20-05-26		
41	"	"	"	T2				BON	"		
42	"	"	"	T3				BON	"		
50	CARTEL	CE	G	O				Moyen	20-05-26		
51	"	"	"	1				" +	"		
52	"	"	"	2				" +	"		

Incomplète : (sous cuirasse)

Manquent les dates 1ère utilisation/achat/ anciens ctrls/ Qui ?

Merci de votre attention!

